

## **RÉUNION FIPHFP / RHM - NOUVELLE AQUITAINE**

# Les dispositifs d'appuis proposés par l'ANFH

Marie-Laure BRIOT Déléguée ANFH Aquitaine

Le vendredi 29 novembre 2024 à 14h





## **Sommaire**

- 1. <u>Le dispositif d'accompagnement 2<sup>nd</sup> partie de carrière</u> : anticiper et accompagner le maintien dans l'emploi
- 2. <u>Le parcours CREP</u>: « Construire et Réussir son Evolution Professionnelle »
- 3. Le <u>partenariat</u> FIPHFP / ANFH







# Anticiper et accompagner le maintien dans l'emploi

Inaptitude, handicap, maintien dans l'emploi sont autant de situations que les établissements de santé sont amenés à prendre en compte dans la gestion des secondes parties de carrière des agents.

=> Afin de répondre à la diversité de ces problématiques, le dispositif proposé a pour principal objectif <u>d'accompagner les établissements</u> <u>adhérents à l'ANFH</u> dans la **définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière.** 



# Anticiper et accompagner le maintien dans l'emploi

## Les objectifs:

- Identifier les enjeux d'une politique de prévention et de gestion de 2nd partie de carrière
- Maîtriser et définir les modalités de mise en œuvre du maintien dans l'emploi et de gestion des situations d'inaptitude ou de handicap
- Appréhender les modalités d'accompagnement de mobilité des professionnels

### Public ciblé: différents acteurs du ou des établissements:

- directions (établissement, RH, Affaires médicales soins, fonctions supports...),
- membres d'instances (ex : CSE, CME,...),
- responsables et personnels des services concernés (RH, formation/DPC, affaires médicales, santé au travail...),
- encadrants, référents,



## Un dispositif d'accompagnement mobilisable en 3 temps :

## Module 1: DIAGNOSTIC ET CADRAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Durée 2 jours (1+1) (14 h)

### Module 2: FORMATION-ACTION DES ACTEURS DE L'ETABLISSEMENT

• Durée jusqu'à 6 jours en 3 séquences (42 h)

## Module 3: APPUI OPERATIONNEL AUPRES DES ACTEURS DES ETABLISSEMENTS

- Durée jusqu'à 6 jours en 3 séquences (42 h)
- Les modules 2 et 3 peuvent être mobilisés de façon indépendante.
- Les durées et les contenus des thématiques dépendent du diagnostic-cadrage réalisé dans le cadre du module 1.



### Module 1: DIAGNOSTIC ET CADRAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Le diagnostic doit permettre d'effectuer un état des lieux de la politique RH de l'établissement et de déterminer les axes prioritaires à travailler.
- L'identification des enjeux de la mise en œuvre de ce type de dispositif
- L'identification des différents acteurs et des rôles de chacun
- La réalisation d'un état des lieux des actions déjà menées et des actions à mettre en œuvre
- La présentation de la note de cadrage et des modalités du plan d'actions



## Module 2: FORMATION-ACTION DES ACTEURS DE L'ETABLISSEMENT

- En fonction du diagnostic, définition des leviers d'actions.
- Identifier les enjeux de la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des 2<sup>Nde</sup> parties de carrière (mobilité, développement des compétences, CEP, accompagnement au reclassement, ....)
- Accompagner les professionnels dans leur évolution professionnelle (le rôle des acteurs, les outils, les dispositifs de formation, les évolutions des emplois, l'entretien pro, le projet professionnel,..)
- Mieux appréhender les modalités d'accompagnement de **mobilité des professionnels et identification des enjeux du CEP** (rôle de conseil auprès des professionnels, des cadres, ...)
- Les facteurs de réussite de mobilité professionnelle dans le cadre des secondes parties de carrière



### Module 2: FORMATION-ACTION DES ACTEURS DE L'ETABLISSEMENT

En fonction du diagnostic, définition des leviers d'actions.

### Suite:

- Maitriser les enjeux et les modalités de mise en œuvre du maintien dans l'emploi et de gestion des situations d'inaptitudes (cadre réglementaire aptitude/inaptitude, droits et obligations, le dialogue social, la gestion des situations, les modalités de fin d'activité,...)
- Identifier le fonctionnement du dispositif de reclassement et les différentes situations possibles (la période de préparation au reclassement, ...)



## Module 3: APPUI OPERATIONNEL AUPRES DES ACTEURS DES ETABLISSEMENTS

- Il permet la mise en œuvre d'actions.
- Animation d'un comité de pilotage
- Conception d'outils et de protocole sur la gestion des inaptitudes
- Constitution d'une cellule « maintien dans l'emploi »
- L'identification des leviers de fidélisation, d'attractivité
- L'organisation de la prise en compte des situations complexes
- Identification et mise en œuvre des partenariats internes et externes possibles



# Anticiper et accompagner le maintien dans l'emploi

## Pour aller plus loin?

 Rapprochez-vous de votre délégation territoriale ANFH pour vous engager dans le dispositif.



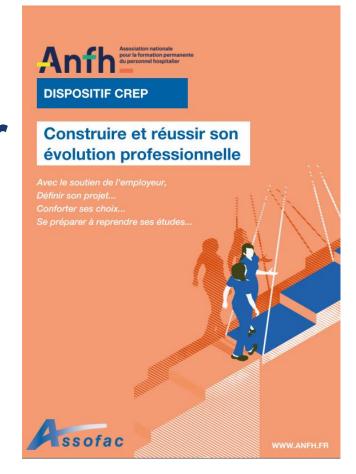
- L'ANFH Nouvelle Aquitaine vous assure une prise en charge sur les fonds mutualisés ANFH à concurrence de 6 jours par an par établissement pour les modules 1 et 3.
- <u>Présentation du dispositif</u>:
   <a href="https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/anfh\_securisation\_parcours\_pro\_national\_p\_offre\_cadres.pdf">https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/anfh\_securisation\_parcours\_pro\_national\_p\_offre\_cadres.pdf</a>



# Construire et Réussir son Evolution Professionnelle (CREP)

Construire et réussir son évolution professionnelle CREP

« Avec le soutien de l'employeur, définir son projet, conforter ses choix, se préparer à reprendre ses études ... »





# Construire et Réussir son Evolution Professionnelle (CREP)

## Objectif général :

 Aider et accompagner les agents à construire un parcours d'évolution professionnelle.

## **Objectifs spécifiques:**

- Définir un projet et conforter des choix d'évolution professionnelle
- Développer ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi
- Développer ses compétences de base
- Préparer son entrée en formation et/ou son admission
- Bénéficier d'un suivi pendant la formation
- Bénéficier d'un accompagnement pour favoriser le retour sur le poste de travail



# Construire et Réussir son Evolution Professionnelle (CREP)

**Public :** Agents souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle et/ou en questionnement sur leur parcours.

Inscription initiée et soutenue par l'employeur qui nommera un référent interne qui sera l'interlocuteur du prestataire durant le parcours CREP.

## Les + du dispositif :

- Un lien avec l'employeur (charte d'engagement)
- Un parcours collectif avec des temps individuels
- Une modularité dans le parcours
- Un dispositif de prévention
- Un plan d'action connu par l'établissement et l'agent des points réguliers entre l'agent, le prestataire et l'employeur
- Un accompagnement de l'agent tout au long de son parcours
- Des périodes d'Immersion en Milieu de Travail (IMT)
- Mobilisable durant la Période de Préparation au Reclassement (PPR)



# O2 CREP: Parcours composé de 5 modules



Module obligatoire, 7h

En lien avec l'établissement employeur et l'ANFH, identifier les orientations possibles de parcours dans le dispositif proposé aux agents au regard de leurs aptitudes, appétences, compétences, motivations mais également de leur santé.

Orientations possibles:

Passerelle, reconversion, maintien dans l'emploi, évolution.

Module collectif et obligatoire



# 02 CREP : la suite du parcours est modulaire



## Réaliser un bilan professionnel et personnel

Identifier les aptitudes, compétences et motivations

Retrouver le sens et la cohérence de ses choix

Définir un plan d'action

## Entamer le processus de changement

Permettre aux participants d'exprimer leur ressenti par rapport à leur situation professionnelle actuelle

Identifier ses propres potentiels d'adaptation et ses ressources

Entamer des réflexions sur de nouvelles perspectives

Durée : 21h



## Élaborer son projet professionnel

Acquérir les outils et méthodes pour construire le projet

Préparer son projet professionnel

S'inscrire dans un parcours d'évolution professionnelle

## Bénéficier d'un diagnostic préalable à l'entrée en formation

En cas de parcours de formation, vérifier les prérequis nécessaires et/ou les aptitudes attendues

Durée: 28h





Développer ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi ou "apprendre à apprendre"

Développer sa mémoire, sa capacité à se concentrer et à gérer des situations stressantes

#### Aider à la reprise des études

Savoir s'organiser et planifier son travail

Savoir prendre des notes et rédiger des écrits

Savoir faire des recherches

Apprendre l'autonomie

Développer ses compétences de base

Possibilité de mobiliser le dispositif ANFH Compétences Clés **40** 

Durée : 21h (hors 4C)



#### MODULE 5 : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

#### Objectifs

En cas d'entrée en formation : Bénéficier d'un accompagnement à plusieurs étapes du parcours

Favoriser le retour sur le poste de travail avec suivi et accompagnement à 3 et 6 mois

Durée : 21h



## **CREP**: Pour aller plus loin?

Rapprochez-vous de votre délégation territoriale pour vous engager dans le dispositif.



- Dispositif financé par l'ANFH Nouvelle Aquitaine (sous réserve de fonds disponibles)
- Des dates sont proposées aux établissements pour les groupes 2025 mais en fonction des besoins exprimés d'autres groupes sont possibles (inter ou intra établissements).
- **Lien dépliant CREP :** https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/4b crep flyer presentation dispositif 0.pdf
- Vidéo de présentation du dispositif et témoignages : https://youtu.be/8eXLIsDF0w



# Le partenariat FIPHFP / ANFH

**Espace ressources:** <a href="https://handicap.anfh.fr/">https://handicap.anfh.fr/</a>



## Le partenariat FIPHFP / ANFH

Le FIPHFP et l'ANFH se sont engagés, dans le cadre d'une convention, à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou de reclassement au sein de la fonction publique hospitalière.

Ce conventionnement permet de financer des formations en lien avec les situations de handicap.

Actions	Règles de financement
<ul> <li>Reclassement / reconversion au sein de la Fonction</li> <li>Publique</li> <li>Formation liée à la compensation du handicap</li> <li>Formation agents en relation avec des agents en situation de handicap (tuteur, référent handicap,)</li> </ul>	Frais pédagogiques : maximum 10 000 € par an et par agent, dans la limite de 3 ans
- Maître d'apprentissage	Frais pédagogiques : maximum 2 000 €

Cofinancement possible si reste à charge sur le plan de formation de l'établissement.

La convention 2025/2028 ANFH/FIFHFP est en cours de rédaction.



# Une situation, une question? Comment nous contacter?

Délégation ANFH	Délégation ANFH	Délégation ANFH
Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
ACCOMPAGNEMENT 2 <sup>ND</sup> PARTIE CARRIERE		
Sylvie GRACIA	Myriam MOUNEIX	Catherine RUIZ
05 57 35 01 74	05 55 31 79 12	05 49 61 60 15
s.gracia@anfh.fr	limousin.formation@anfh.fr	c.ruiz@anfh.fr
CREP		
Sylvie GRACIA	Carole PIQUERAS	Sabrina ACHARD
05 57 35 01 74	05.55.31.79.11	05 49 61 60 16
s.gracia@anfh.fr	limousin.di@anfh.fr	s.achard@anfh.fr
Partenariat FIPHFP		
Caroline GABETTY	Angéline DUBOIS	Marie DOREAU
05 57 35 15 45	05.55.31.79.15	05 49 61 60 10
c.gabetty@anfh.fr	a.dubois@anfh.fr	m.doreau@anfh.fr



# Merci de votre attention